

MUNICIPALITÉ DU CANTON DE POTTON
MUNICIPALITY OF THE TOWNSHIP OF POTTON



POLITIQUE D'ÉVÈNEMENTS
SANS DÉCHET

Mansonville, Juin 2014

INTRODUCTION

La Municipalité du Canton de Potton est l'hôte de plusieurs événements qui attirent bon nombre de citoyens et visiteurs. Depuis 2013, elle offre la collecte à trois voies qui inclut les matières recyclables, les matières compostables et les déchets ultimes. Désirant devenir encore plus responsable sur le plan environnemental, la Municipalité veut implanter une Politique d'événements sans déchet pour tous les événements ayant lieu sur son territoire. Un événement « sans déchet » est réalisé dans le but de minimiser l'élimination des matières résiduelles en réduisant l'utilisation de matières à la source, en favorisant le réemploi et en récupérant les matières recyclables ou compostables. Cette politique permettra de clarifier les objectifs de la Municipalité et les principes Sans déchet auxquels elle adhère.

ENJEUX

Au Québec, quelques 13 millions de tonnes de matières résiduelles sont produites par année. Pour éviter de se retrouver au site d'enfouissement, une grande partie de ces résidus peut être mise en valeur, notamment en étant recyclée ou encore compostée. Afin de mettre un terme au gaspillage de ces ressources, la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles fixe des objectifs à atteindre et prévoit même le bannissement de l'enfouissement de certaines matières. Il est ainsi primordial de réduire les quantités de déchets ultimes générés en réduisant à la source, en optant pour le réemploi, ou en effectuant un tri adéquat.

OBJECTIFS

L'objectif principal de la Politique d'événements sans déchet est de réduire la quantité de matières résiduelles destinées à l'élimination. La Municipalité réduira son empreinte environnementale et la population sera davantage sensibilisée au tri des matières. Cette politique vise également à déterminer les responsabilités de la Municipalité et des organisateurs d'événements en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles.

PRINCIPES « SANS DÉCHET »

1. Réduction

Planifier l'approvisionnement de l'événement en fonction des besoins réels en réduisant la génération de déchet à la source.

- Prioriser la publicité par voie électronique;
- Prendre entente avec les fournisseurs pour retourner les surplus de produits;
- Acheter en vrac;
- Favoriser des produits durables;
- Éviter la vente d'eau embouteillée.

2. Réemploi

Favoriser des produits durables qui peuvent être réemployés.

- Utiliser de la vaisselle et des contenants lavables;
- Prévoir des stations de remplissage pour les bouteilles d'eau;
- Utiliser des éléments décoratifs qui pourront servir aux années futures;
- Choisir des cadeaux souvenir écoresponsables.

3. Récupération

Disposer adéquatement des matières générées lors de l'évènement.

- Prévoir des stations de tri bien identifiées à des endroits stratégiques (contenants pour matières recyclables, matières compostables, canettes consignées et déchets ultimes);
- Transmettre l'information sur le tri des matières aux participants (assurer une présence aux stations de tri pour guider les gens);
- Lorsque l'utilisation de vaisselle lavable est impossible, opter pour de la vaisselle et des contenants recyclables ou compostables;
- Distribuer les surplus alimentaires;
- Quantifier les matières détournées de l'élimination afin de produire un bilan.

APPLICATION DE LA POLITIQUE

Pour tous les événements ayant lieu sur le territoire de la Municipalité, les organisateurs et les intervenants s'engagent à respecter la Politique d'évènements sans déchet et à nommer une personne pour assurer la gestion des matières résiduelles. Cela inclut les événements organisés par la Municipalité de même que ceux dont l'organisation est externe.

RESPONSABILITÉS DE LA MUNICIPALITÉ

- La Municipalité offre la collecte de matières résiduelles aux organismes qui adhèrent à la Politique d'évènements sans déchet. Dans le cas contraire, l'évènement doit prendre en charge la collecte et assumer les frais afférents à ces services;
- La Municipalité peut mettre à la disposition des organisateurs les contenants nécessaires à la bonne gestion des matières résiduelles lors d'un évènement. Cela n'inclut pas le transport de ces contenants;
- La Municipalité offre un appui lors de la planification de l'évènement et met à la disposition des organisateurs des outils de sensibilisation : guide, affiches, etc.;
- La Municipalité publie sur son site Internet la Politique d'évènements sans déchet et la liste des événements qui y adhèrent.